

# LA LETTRE DES EMPLOYEURS

Année 2006 - Numéro 561

Date de parution : 22 mai 2006 - ISSN 0295-5512

**Edito : Port, augmentation des loyers de 300 %, et la baisse du coût de la vie ?**

Bien que décidée en 2002 par le Conseil d'administration du Port autonome de Papeete, la révision des redevances d'occupation du domaine public portuaire de Papeete n'a pas été appliquée aux amodiataires titulaires de conventions signées antérieurement à 2002. Dans le courant de l'année 2005, le nouveau directeur du Port Autonome a envoyé les nouveaux tarifs à une quarantaine d'entreprises, dénonçant ainsi la reconduction tacite de l'ancien tarif à partir de 2006. Le relèvement des tarifs étant proche de 300 % pour certains amodiataires, le 20 juin 2005, le ministre de l'équipement Monsieur James SALMON a

reçu à la demande du CEPEF une délégation composée de chefs d'entreprises soucieux d'entamer des discussions afin d'éviter les problèmes soulevés par la décision du Port autonome d'augmenter les tarifs de manière considérable.

Toutes les entreprises concernées confirment qu'elles souhaitent continuer leurs activités dans la zone portuaire dans la mesure où d'une part, elles exercent dans des secteurs étroitement liés au port ou au monde maritime et d'autre part du fait de la rareté des terrains disponibles. Il est donc aujourd'hui très difficile d'exercer normalement une activité industrielle ou commerciale dans la zone urbaine de Papeete, à proximité du port qui est pourtant le poumon économique du Pays. Pris au piège d'une situation pourtant dénoncée sans relâche auprès des gouvernements successifs, les chefs d'entreprises qui investissent sur la zone portuaire souhaitent malgré tout que les relations avec le Port autonome soient des relations de partenariat. Ils comprennent que le port autonome puisse proposer des redevances d'occupation du domaine public évolutives dans le

temps, mais à la condition que leur montant et leur évolution soient conciliables avec le nécessaire développement des entreprises. Ces sociétés déplorent également qu'au fil du temps les ouvrages communs se dégradent. Tous sont signataires d'une convention d'occupation du domaine public précaire et révocable leur permettant pour certains de n'occuper que pour une durée déterminée (une année renouvelable par tacite reconduction) des terrains qui à l'origine étaient non bâtis. Tous dénoncent les augmentations qui leur sont imposées car elles vont à l'encontre de la politique de baisse du coût de la vie. La délibération du

Port autonome de Papeete du 14 novembre 2005 ne correspond pas aux engagements pris par le ministre le

11 novembre 2005. Il avait été décidé à l'époque de revoir tout le dispositif dès le début de l'année 2006 pour aboutir à de nouvelles propositions tarifaires applicables pour l'avenir. Le 28 mars dernier, les représentants, du CEPEF ont relancé le ministre de l'équipement. Alors qu'aucune réunion n'a eu lieu depuis le début de l'année, les entreprises s'opposent aux augmentations pour 2007. Elles n'acceptent pas également de signer les conventions proposées par le Directeur du Port autonome. Si les sociétés amodiataires continuent de privilégier le dialogue et restent disposées à discuter sur de nouveaux critères de calcul des redevances, elles envisagent aujourd'hui d'autres actions collectives qui permettraient de mieux faire comprendre au gouvernement la problématique qui menace la survie des entreprises concernées mais également l'avenir de toutes les entreprises polynésiennes.

**les entreprises refusent les augmentations pour 2007**

Jacques BILLON-TYRARD  
Président



CONSEIL DES ENTREPRISES  
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE



ASSOCIATION  
FRANÇAISE  
DES BANQUES  
COMITE LOCAL DE  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

ASSOCIATION DES  
TRANSPORTEURS  
AERIENS LOCAUX  
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE



ASSOCIATION TAHITIENNE  
DES PROFESSIONNELS  
DE L'AUDIOTRAIEL



Conseil des Professionnels de l'Immobilier



CHAMBRE SYNDICALE  
DES ENTREPRENEURS  
DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS  
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE



Fédération  
Générale du  
Commerce

OPCIF  
ORGANISATION PROFESSIONNELLE  
DU CONSEIL, DE L'INTERIM  
ET DE LA FORMATION

S.I.P.O.F.  
Syndicat des Industriels de la Polynésie Française



S P C A  
Syndicat Professionnel des  
Concessionnaires Automobiles

SYNDICAT DES  
AGENCES MARITIMES  
Au long cours  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

SYNDICAT DES EMPLOYEURS  
DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

UNIMAP  
Syndicat professionnel  
des acconiers  
de la Polynésie Française  
Union des Industriels  
de Manutention  
de la Polynésie Française

